

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2019

Présents : BONNEL A, BREINE Ph, CANON C, DOYELLE O, FAUCOMPRES D, MATHON L, MONTOIS J, PLANCO G, SAGNIER J, VERBRUGGHE N, WAELPUT L

Absents excusés : DUQUESNE ML (pouvoir à G.PLANCO, LE MEILLOUR F (pouvoir à Ph BREINE), MOUTIEZ S, SELLIEZ D (pouvoir à C.CANON)

Secrétaire de séance : DOYELLE O

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire, a procédé à l'appel des membres et a constaté que le quorum était atteint.

En début de séance Monsieur le Maire a demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Convention CEE

Procès-verbal de la séance en date du 16 Octobre 2019

Approuvé à l'unanimité Approuvé 12 voix pour – 2 contre (Ph BREINE, F LE MEILLOUR)

Convention LPA

Dans le cadre de l'obligation de fourrière qui incombe aux communes (article 211-24 du code rural et de la pêche maritime), Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer une convention avec la Ligue Protectrice des Animaux .

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur le Comptable n'a pu recouvrer des titres de cantine d'une famille. Monsieur le Maire précise que les restes à recevoir sont inférieurs au seuil de poursuite, Monsieur le Maire propose donc l'épuration de la dette. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'admission en non valeur des titres de cantine pour un montant total de 12 Euros.

Recensement 2020 – Agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée du recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020.

En raison de l'organisation des opérations de recensement : Il y a lieu, de recruter deux agents recenseurs contractuels les agents recrutés sont Madame DUPUIS Catherine et Madame CASTEL Pauline. La rémunération est fixée sur la base de l'IB 348 IM 326, catégorie C 1er.échelon, le supplément familial de traitement. Chaque agent recenseur recevra 70 € pour chaque séance de formation. La collectivité versera un forfait pour les frais de transports

L'agent coordonnateur de l'enquête INSEE est Mme BOTTIN Sylvie.

Modification délibération contrat CDD

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil la délibération relative à la réorganisation des services entretien et technique. Au vu des besoins, Monsieur le Maire propose la modification de la délibération soit la création d'un poste d'agent technique pour une durée hebdomadaire 35 heures au lieu de 2 postes d'agents techniques un contrat à 15h et un contrat à 25 heures. A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à créer un poste seul poste d'adjoint technique territorial à durée déterminée, 1 an renouvelable au service entretien et maintenance des bâtiments pour une durée hebdomadaire 35 heures, temps complet annualisé.

Mise à disposition de salles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'une demande de mise à disposition d'une salle communale et conformément à l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, rien ne s'oppose à ce qu'un candidat puisse bénéficier de la mise à disposition d'un local communal à des fins de propagande électorale. Il y a donc lieu de fixer les modalités de mise à disposition. Après proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la mise à disposition du foyer communal, aux groupements et organismes à caractère politique pour la préparation de la campagne électorale au même tarif qu'un habitant de la commune (soit pour un montant de 150€ la demande) .

Convention CEE

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, la MEL a prolongé d'un an le contrat avec le délégataire SONERGIA jusqu'au 31 décembre 2021. Après proposition, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé ;

La séance a été levée à 18h55